



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 26 août 2026 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, François Léveillé, directeur de Cabinet, Cédric Tessier, conseiller stratégique, Mairie, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Bob Rioux, directeur des communications du Cabinet du conseiller désigné et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, ainsi que Timmy D. Jutras, conseiller, district électoral du Lac-Beauchamp et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2026-607

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SOUMISSION 2022 SP 187 - PROLONGEMENT DU BOULEVARD DU CARREFOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - LUC CHÉNIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE 2023-615 du 5 juillet 2023, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils Avizo Experts-Conseils inc., un mandat pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services d'accompagnement durant la construction pour le projet de prolongement du boulevard du Carrefour pour un montant total approximatif de 105 259,61 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-906 du 8 novembre 2023, autorisait l'ajustement de coûts des honoraires professionnels d'ingénieurs-conseils, au montant de 11 267,55 \$ incluant les taxes, à la firme Avizo Experts-Conseils inc., pour la réalisation de l'étude d'évaluation environnementale de site, phase II pour le projet de prolongement du boulevard du Carrefour portant le montant total cumulatif du mandat à 116 527,16 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de modification à un contrat numéro 10045 a déjà été approuvé pour un montant total de 1 086,51 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Avizo Experts-Conseils inc., a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 14 544,34 \$ incluant les taxes, pour l'analyse et la modification du concept d'éclairage initialement prévu au projet pour un modèle de lampadaire permanent, incluant une étude photométrique portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 15 630,85 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine l'avis de modification à un contrat numéro 10045 pour un montant de 1 086,51 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 14 544,34 \$ incluant les taxes, à la firme Avizo Experts-Conseils inc., et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet du prolongement du boulevard du Carrefour à Gatineau, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 15 630,85 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 132 158,01 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2026.

Adoptée

CE-2026-608

SOUSSION 2026 SP 291 - PARC MARC-GOSSELIN - AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE PICKLEBALL ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MICHAEL KORHONEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Somac Construction inc., 54, chemin Foley, Cantley, Québec, J8V 3H5, pour le Parc Marc-Gosselin – Aménagement de terrains de pickleball et réaménagement de l'aire de jeu, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 629 402,16 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 juillet 2026, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2026.

Adoptée

CE-2026-609

PÉRIODE OPTIONNELLE - 2025 SP 194 - SERVICES PROFESSIONNELS - EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET SUIVI DES OUVRAGES DE SURVERSES - SECTION 1 - SERVICE DE L'EAU ET MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses indexé (IPC mars 2026)	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2025-510	---	Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.	2025 SP 194 – Services professionnels – Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et suivi des ouvrages de surverses – Section 1	208 382,58 \$	25 juin 2026 au 24 juin 2027	Oui

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par la firme précitée est valide et que deux périodes optionnelles d’une année chacune sont prévues au contrat de la section 1;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'eau et des matières résiduelles désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat de la section 1 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise :

- la direction du Service de l'eau et des matières résiduelles à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat de la section 1, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et la soumission déposée le 28 avril 2023 et révisée le 6 mai 2025;
- le Service de l'eau et des matières résiduelles à se prévaloir le cas échéant de la dernière période optionnelle prévue au contrat de la section 1, ce qui porterait le montant total du contrat pour cette section à 620 263,76 \$ incluant les taxes.

Le prix unitaire de cette section 1 sera révisé, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements nécessaires afin de donner suite au renouvellement du contrat et à prévoir aux budgets des années 2027 à 2028 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire

Compte	Service	CDR	Sous-projet	Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
	EMR	0638	10409.01	EMR UTE - STEP Masson-Angers - Opérations et entretien	208 382,58 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2026.

Adoptée

CE-2026-610

SOUSSION 2026 SP 386 - RENOUELEMENT DE LICENCE DTRITUS 2026-2029 - SERVICES DE L'EAU ET MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE l'application DTRITUS est essentielle à la prestation du service de collectes des matières résiduelles aux citoyens. À ce jour, plus de 122 000 citoyens sont abonnés aux rappels de collecte offerts via l'application DTRITUS. Les Gatinois(-es) et les Gatinois ont consulté le calendrier de collecte près de 10 millions de fois et effectué deux millions de recherches de matières dans le moteur de recherche;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public sera lancé prochainement dans le cadre du projet de la transformation numérique de services aux citoyens (projet Élan), et inclura les besoins de l'application DTRITUS. L'échéancier du projet Élan prévoit que les fonctionnalités DTRITUS soient pleinement déployées au sein de la nouvelle application;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'eau et des matières résiduelles désire poursuivre l'utilisation de l'application DTRITUS jusqu'à la mise en fonction de la nouvelle application;

CONSIDÉRANT QUE l'article 33.2° de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (LCOM) prévoit que peut être attribué sur invitation écrite ou de gré à gré lorsque le contrat ne peut être attribué qu'à une seule entreprise en raison d'une garantie, d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif, tels un droit d'auteur ou un droit fondé sur une licence exclusive ou sur un brevet, ou de la valeur artistique, patrimoniale ou muséologique du bien ou du service requis :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Routeware Canada, située au 2200, HSBC Building, 885, West Georgia Street, Vancouver, BC, V6C 3E8, pour le renouvellement pour 36 mois soit jusqu'au 31 juillet 2029 de l'application DTRITUS 2026-2029, pour un montant approximatif de 307 087,15 \$ incluant les taxes;
- autorise le trésorier à effectuer les virements budgétaires requis, le cas échéant, ainsi qu'à inscrire aux budgets des années 2027 à 2029 les sommes nécessaires à la réalisation du présent contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2026.

Adoptée

CE-2026-611

REJET - SOUSSION 2026 SP 079A - SERVICE DE MAIN-D'OEUVRE JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable a lancé, le 4 juin 2026, un appel d'offres public pour le service de main-d'œuvre journalier;

CONSIDÉRANT QUE trois offres ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le prix reçu accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.1 – Adjudication du contrat au Cahier des charges générales stipule notamment que la Ville de Gatineau n'est pas tenue d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation de la part des soumissionnaires en cas de rejet de l'ensemble des soumissions notamment lorsque le prix soumis accuse un écart important par rapport au budget ou à l'estimation réalisée par la Ville ou ne représente pas la juste valeur du marché;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2026 SP 079A pour les raisons ci-dessus mentionnées et autorise le Service de l'approvisionnement responsable à lancer un nouvel appel d'offres après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2026-612

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE COURONS GATINEAU - 26 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE la troisième édition de Courons Gatineau se déroulera sur la rue Jacques-Cartier, sur le boulevard Fournier ainsi que dans le parc du Lac-Leamy le samedi 26 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de Courons Gatineau est soutenue dans le cadre du Programme de soutien aux grands événements;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs mesures d'atténuation ont été mises en place pour limiter les impacts sur les résidents et commerçants du quartier;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est un élément essentiel à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs de l'événement, en collaboration avec le Service de police de la Ville de Gatineau, à fermer les rues et les espaces de stationnements sur rue selon l'horaire ci-dessous le samedi 26 septembre 2026 :

Rue Jacques-Cartier dans les deux directions, entre les rues de la Baie et du Prince-Albert	12 h à 18 h 30
Rue Jacques-Cartier en direction est, entre le boulevard Gréber et la rue de la Baie	12 h à 18 h 30
Rue Jacques-Cartier en direction est, entre les rues du Prince-Albert et Saint-Louis (près du golf Tecumseh)	12 h à 18 h 30
Sentier récréatif en bordure de la rue Jacques-Cartier, entre le boulevard Gréber et la rue Saint-Louis (près du golf Tecumseh)	12 h à 18 h 30
Sentier récréatif en bordure de la rue Jacques-Cartier, entre la rue Saint-Louis (près de l'autoroute 50) et le boulevard Gréber	12 h à 15 h

Boulevard Fournier et pont Lady-Aberdeen, entre les rues Bériault et Jacques-Cartier	13 h 45 à 15 h 30
Tous les espaces de stationnement sur rue situés sur la rue Jacques-Cartier	9 h à 18 h
Tous les espaces de stationnement sur rue situés sur la rue Jacques-Cartier à l'ouest du pont Lady-Aberdeen	6 h à 16 h

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter le plan de signalisation approuvé par le Service de la mobilité de la Ville de Gatineau;
- Assurer l'accès aux véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Fournir au Bureau des événements, 30 jours avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ désignant la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle.

Adoptée

CE-2026-613 **SOUSSION 2025 SP 174 - LOGICIEL DE GESTION ADMINISTRATIVE DES VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES - SERVICE DE POLICE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme Forrest Green Solutions ltd, 23, Heather RD, East York, Ontario, M4G 3G2, pour l'achat, l'implantation, l'intégration et le support d'une solution logicielle de gestion administrative des demandes de vérifications d'antécédents judiciaires (VAJ) pour un montant total de 679 214,81 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 avril 2026, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Le contrat sera d'une durée de cinq années, prendra effet à l'adjudication, avec la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles de trois années ce qui portera la valeur totale du contrat à un montant total de 1 494 272,59 \$ taxes incluses.

Si le contrat est renouvelé, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada.

- autorise le trésorier à effectuer les virements nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat;
- autorise le trésorier à augmenter de 124 050 \$ le poste budgétaire de revenus et dépenses correspondantes au budget 2027, ceci afin de respecter cette obligation contractuelle;
- autorise le Service de police à se prévaloir des deux périodes optionnelles de trois ans prévues au contrat, au besoin.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2026.

Adoptée

- CE-2026-614

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 26 JUIN AU 2 JUILLET 2026 AU MONTANT DE 18 809 658 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 26 juin au 2 juillet 2026 au montant de 18 809 658 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2026.

Adoptée

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette et monsieur le conseiller Adrian Corbo déclarent leur potentiel conflit d'intérêts sur l'item ci-dessous et déclarent qu'ils ne participeront pas aux délibérations, s'abstiendront de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item
- CE-2026-615

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 JUILLET 2026 AU MONTANT DE 8 593 179 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 3 au 9 juillet 2026 au montant de 8 593 179 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2026.

Adoptée
- CE-2026-616

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 JUILLET 2026 AU MONTANT DE 10 053 116 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 10 au 16 juillet 2026 au montant de 10 053 116 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2026.

Adoptée
- CE-2026-617

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 24 AU 30 JUILLET 2026 AU MONTANT DE 7 129 349 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 24 au 30 juillet 2026 au montant de 7 129 349 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2026.

Adoptée

Monsieur le conseiller Adrian Corbo déclare son potentiel conflit d'intérêts sur l'item ci-dessous et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations, s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item

CE-2026-618

ACCEPTATION DES LISTES DE CONTRATS POUR LE MOIS DE JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* des listes en lien avec les contrats conclus doivent être déposées au comité exécutif sur une base mensuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les listes des contrats octroyés suivantes :

- De tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ pour le mois de juillet 2026;
- De tous les contrats de plus de 2 000 \$ qu'il a conclus avec ce même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ pour la période de janvier à juillet 2026.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2026.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^e CAMILLE DOUCET-CÔTÉ
Greffière adjointe
Comité exécutif